

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

ATTESTATION DE SUIVI DE LA FORMATION THÉORIQUE RELATIVE A LA RÉALISATION DELA CASTRATION AVEC ANESTHESIE LOCALE ET ANALGÉSIE DES PORCS DOMESTIQUES MÂLES ÂGÉS DE SEPT JOURS OU MOINS PAR LES DÉTENTEURS ET LEURS SALARIÉS

Arrêté modifié du 16 janvier 2003 établissant les normes minimales relatives à la protection des porcs, annexe, point 9

Instruction DGAL/SDSBEA/2021 866 du 18 novembre 2021 relative aux modalités d'encadrement de la dérogation de la castration chirurgicale des porcelets sous anesthésie locale et analgésie par les détenteurs et leurs salariés.

Document sans durée de validité à présenter sur demande des autorités compétentes

ELEVEUR OU SALARIE D'ELEVAGE AYANT SUIVI LA FORMATION THÉORIQUE (e-learning)
NOM : Prénom :
Adresse:
Code Postal / Commune :
Date de réalisation de la formation théorique (e-learning):
VETERINAIRE, TECHNICIEN OU ELEVEUR ATTESTANT DU SUIVI DE LA FORMATION THÉORIQUE
Nom - prénom :
Numéro d'inscription au tableau de l'ordre des vétérinaires (le cas échéant) :
Nom de l'entreprise représentée par le technicien (le cas échéant):
Adresse :
Code Postal / Commune :
Téléphone : Cachet et signature :
Courriel:

Mentions légales: La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites sur ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les données à caractère personnel vous concernant auprès de l'organisme qui traite votre demande.